

Ressources naturelles et Énergie
Rapport de la Stratégie de gestion des zones protégées
le 5 juillet 2000
FREDERICTON, NB(CNB) --

Le comité d'examen de la Stratégie de gestion des zones protégées est parvenu à un consensus et a présenté son rapport au ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie, Jeannot Volpé

"Le comité, qui représente une vaste gamme de domaines d'intérêt, a été en mesure de parvenir à un consensus sur les frontières spécifiques et sur l'utilisation des terres pour l'établissement des sites protégés", a indiqué le ministre Volpé.

"Nous visons toujours à protéger plus de 150 000 hectares de terres", a laissé entendre le ministre Volpé. "Je crois que le dur labeur du comité a porté fruits. Non seulement les membres sont parvenus à trouver des solutions pour réduire l'impact sur les activités forestières et minières, mais ils ont aussi réussi à identifier des sites qui représentent bien les caractéristiques de la diversité biologique de la province que l'on doit préserver."

Le ministre a indiqué que le rapport sera rendu public après qu'il en aura pris connaissance et qu'il aura été soumis au gouvernement.

En 1997, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie a mandaté Louis LaPierre de développer une proposition pour une stratégie de zones protégées au Nouveau-Brunswick. La proposition a été rendue publique à l'automne de 1998 et suivie d'audiences publiques à l'hiver 1999, lesquelles ont engendré des centaines de mémoires et d'interventions de la part du public. Louis LaPierre a présenté son rapport final l'automne dernier.

L'une des 50 recommandations de Louis LaPierre portait sur la création d'un comité d'intervenants afin d'étudier ses conclusions et recommandations. Le ministre Volpé a ainsi invité les principaux groupes d'intervenants à participer aux délibérations qui ont été entreprises en janvier dernier par un comité de 12 membres. Le comité est composé de membres de l'Association minière du Nouveau-Brunswick, de la New Brunswick Sub-Forestry Alliance, de la New Brunswick Protected Natural Areas Coalition, de la New Brunswick Prospectors and Developers Association, de la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick, de la Coalition Stillwater, de la New Brunswick Forest Products Association et de la Fondation pour la protection des sites

naturels du Nouveau-Brunswick. Le comité comprend en outre deux représentants du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

"Le comité de représentants a travaillé avec beaucoup de dévouement au cours des six derniers mois et, au nom des gens du Nouveau-Brunswick, je désire les remercier pour leurs efforts", a ajouté le ministre.

Le Nouveau-Brunswick est déterminé à établir un réseau de zones protégées d'ici l'an 2005. Une protection intérimaire est déjà en place pour les huit sites proposés par Louis LaPierre.

"Ce processus fait partie d'une nouvelle vision pour la gestion des terres publiques qui comprend une plus grande participation du public. La population a clairement démontré une volonté pour des actions plus fortes quant à la protection de notre environnement pour les générations à venir et nous avons écouté", a conclu le ministre Volpé.

*PERSONNE-RESSOURCE: Robert Duguay, communications,
Ressources naturelles et Énergie, 506-453-2614.
00/07/05*